

Département de Lozère

Mairie

10 Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES



04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19



mairie.esclanedes@wanadoo.fr



www.esclanedes.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Budget 2025

note de présentation brève et synthétique

SOMMAIRE

1	CADRE RÈGLEMENTAIRE	1
2	CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET	1
	2.1 Généralités du budget.....	1
	2.2 Reprise des résultats de l'exercice 2024.....	2
	2.3 Vue d'ensemble du budget 2025	2
	2.4 Comparatif des dépenses et recette des budgets 2024 et 2025	3
3	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
	3.1 Généralités de la section de fonctionnement.....	3
	3.2 Présentation synthétique de la section de fonctionnement du BP 2025	3
	3.3 Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2020 à 2025	4
	3.4 Principaux projet 2025	4
4	PRINCIPAUX RATIOS	4

1 CADRE RÈGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Administratif (CA) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

2 CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

2.1 Généralités du budget

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif du CCAS 2025 est voté le 17 mars 2025 par le Conseil d'Administration du CCAS. Il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi que sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

2.2 Reprise des résultats de l'exercice 2024

Ce budget primitif CCAS 2025 étant présenté après le vote du CFU 2024 (Compte Financier Unique), il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent :

			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0.00	506.68	506.68
	Recettes réalisées (1)	B	0.00	553.55	553.55
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0.00	2 950.00	2 950.00
	Dépenses réalisées (1)	E	0.00	1 526.74	1 526.74
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	0.00	-973.19	-973.19
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0.00	2 443.32	2 443.32
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	0.00	1 470.13	1 470.13
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	0.00	1 470.13	1 470.13

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 présentant un excédent de fonctionnement de 1 470.13 €. Il est proposé d'affecter ce résultat en recettes de la section de fonctionnement, à l'article FR 002 (résultat de fonctionnement reporté).

2.3 Vue d'ensemble du budget 2025

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 290,00	819,87
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 470,13
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 290,00	2 290,00
TOTAL DU BUDGET (4)		2 290,00	2 290,00

Dans ce budget, seule la section de fonctionnement est présente pour la gestion des affaires courantes. Le budget du CCAS d'Esclanèdes n'a donc pas de section d'investissement comme les autres budgets communaux.

2.4 Comparatif des dépenses et recette des budgets 2024 et 2025

		2024	2025	variation
Fonctionnement	Dépenses	2 950.00	2 290.00	-22.37%
	Recettes	2 950.00	2 290.00	-22.37%
Investissement	Dépenses	0.00	0.00	0.00%
	Recettes	0.00	0.00	0.00%

3 SECTION DE FONCTIONNEMENT

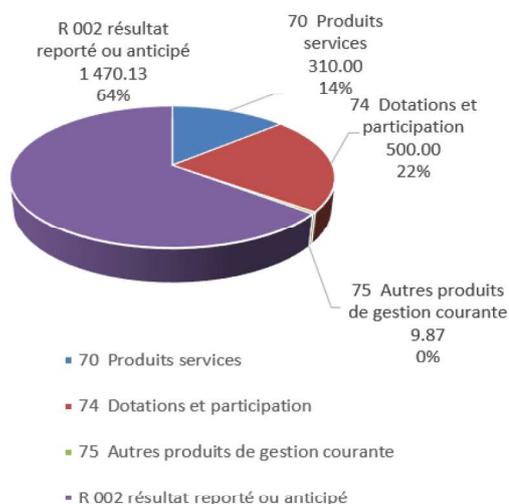
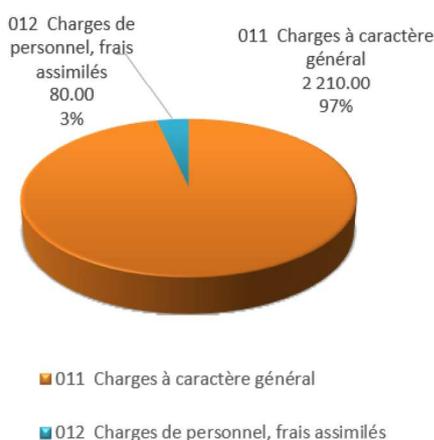
3.1 Généralités de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

3.2 Présentation synthétique de la section de fonctionnement du BP 2025

Dépenses de fonctionnement	BP 2025
011 Charges à caractère général	2 210.00
012 Charges de personnel, frais assimilés	80.00
014 Atténuations de produits	
65 Autres charges de gestion courante	
656 Frais fct des groupes d'élus	
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	
022 Dépenses onprévues	
Dépenses réelles	2 290.00
042 Opérations d'ordre	
Dépenses d'ordre	0.00
Dépenses de fonctionnement	2 290.00

Recettes de fonctionnement	BP 2025
13 Atténuations de charges	
70 Produits services	310.00
73 Impôts et taxes	
74 Dotations et participation	500.00
75 Autres produits de gestion courante	9.87
76 Produits financiers	
Recettes réelles	819.87
042 Opérations d'ordre	
Recettes d'ordre	0.00
R 002 résultat reporté ou anticipé	1 470.13
Recettes de fonctionnement	2 290.00



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- l'achat de matières premières ;
- l'achat de fournitures ;
- les prestations de services effectuées ;
- les cotisations URSSAF (cotisations annuelles obligatoires pour 4 membres bénévoles).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes suivantes :

- versées par le Budget Primitif Principal de la commune ;
- la location d'une parcelle, propriété du CCAS d'Esclanèdes ;
- le remboursement d'une partie de la TF de la parcelle appartenant au CCAS.

3.3 Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2020 à 2025

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	1 925.00	5 280.00	2 103.59	2 750.00	2 750.00	2 210.00
012 Charges de personnel, frais assimilés	75.00	200.00	80.00	100.00	200.00	80.00
014 Atténuations de produits						
65 Autres charges de gestion courante						
656 Frais fct des groupes d'élus						
66 Charges financières						
67 Charges exceptionnelles						
022 Dépenses imprévues	12.00	20.00				
Dépenses réelles	2 012.00	5 500.00	2 183.59	2 850.00	2 950.00	2 290.00
042 Opérations d'ordre						
Dépenses d'ordre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses de fonctionnement	2 012.00	5 500.00	2 183.59	2 850.00	2 950.00	2 290.00
évolution		173.36%	-60.30%	30.52%	3.51%	-22.37%

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
13 Atténuations de charges						
70 Produits services	260.00	260.00	260.00	260.00	260.00	310.00
73 Impôts et taxes						
74 Dotations et participation	1 100.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	240.00	500.00
75 Autres produits de gestion courante	19.71	12.87		2.36	6.68	9.87
76 Produits financiers						
Recettes réelles	1 379.71	1 272.87	1 260.00	1 262.36	506.68	819.87
042 Opérations d'ordre						
Recettes d'ordre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
R 002 résultat reporté ou anticipé	632.29	4 227.13	923.59	1 587.64	2 443.32	1 470.13
Recettes de fonctionnement	2 012.00	5 500.00	2 183.59	2 850.00	2 950.00	2 290.00
évolution		173.36%	-60.30%	30.52%	3.51%	-22.37%

3.4 Principaux projet 2025

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- apéritif dinatoire des voeux de la commune le 12 janvier 2025 ;
- présents de fin d'année pour les personnes âgées ;
- chasse aux oeufs des enfants le 21 avril 2025 au Petit Planet ;
- après-midi participatif sur les espaces verts aménagés.

4 PRINCIPAUX RATIOS

- Le Budget Primitif du CCAS représente 0,6% du Budget Primitif Principal de la commune.
- Le CCAS engage environ 5 € par habitant de la commune pour son fonctionnement 2025 (population 2025 : 438 habitants).
- Le Budget Primitif Principal finance la quasi-totalité des actions du CCAS.